

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYSOYEN

PAGE 1/10

Présence des Membres du Comité de direction :

M. GRENET François, Président

M. BOUARD Gilles, Président délégué

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BARROT Pierrette, BERLAND MILLET Stéphanie, VEYSSY Catherine MM. AUBLANC Serge, BARRAULT Jean-Claude, BASQ Stéphane, BLONDY Jonathan, CHRISTY Cédric, COLLONNAZ Brice, DARRIGUES Franck, DARROMAN Jean-Jacques, , FOUILLET Laurent, GUAGLIARDI Loreto, GOUGNARD Alexandre, HONDELATTE Lilian, JOHNSON Timothée, LACOUE-NEGRE Michel, LAGARDE Bernard, LEYGE Marc, LOPEZ Valérie, ROUGER Alain, SELLE Jean-François, SISSAOUI Mounir, TOURRETTES Adrien.

En visioconférence : Mme CAIRAUT Océane, M. ETHEVE Franck.

Excusés : Mme VEYSSY Catherine, MM. BARRAULT Jean-Claude, BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, DUBEAU Serge, MICHELET Sylvain.

Assistant : Mmes Vanessa JUGE, Marie-Laure NADAL, MM. Christophe FUGERAY, Eric LESTRADE, Vincent VALLET, Jean-Claude MESSAGER. Mme Magalie ANDRIEUX représente Sylvain MICHELET, Mme Béatrice MATHIEU représente M. Stéphane BASQ.

Sur le fondement de l'article 10 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (« Elle juge (...) l'application des présents règlements et des Statuts et Règlements des Ligues (...) en appel et dernier ressort, pour ce qui concerne les décisions des Ligues régionales, sauf en matière de contentieux électoral »), la présente décision est susceptible de recours devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (juridique@fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification..

Réunion du Bureau de Ligue du 27/11/2025 – validation des décisions

Le Président François Grenet rappelle la décision prise au cours de la réunion du Bureau, qui consiste à ne pas soumettre au Comité de direction l'évocation reçue de la CRCM à la suite de la décision CR Appel du 14 octobre 2025.

Afin de lever toute ambiguïté et interprétation sur ce sujet, il a été proposé un amendement de l'article 117, alinéa b) au groupe de travail qui réfléchit à la refonte des règlements fédéraux.

Eric Lestrade responsable juridique de la LFNA, présente la modification proposée :

« Est dispensée de l'apposition du cachet "Mutation" la licence : (...)

b) du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité ou souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine) de lui proposer une pratique de compétition ~~de sa catégorie d'âge~~ **ouverte aux catégories d'âge auxquelles sa licence lui permet d'accéder avec ou sans surclassement**, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment). »

L'attention de Timothée Johnson est attirée sur la nécessité de soumettre cette modification à l'occasion de l'Assemblée Fédérale de juin 2026. Le Président du district de Haute Vienne confirme la cohérence de la

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYMOYEN

PAGE 2/10

proposition. Il indique que le prochain groupe de travail sur la réécriture des textes, prévu le 11/12/2025, pourra en prendre connaissance.

Le cas échéant, la LFNA pourra également faire un vœu auprès de la FFF afin que la modification soit soumise au vote des délégations lors de l'AF de juin 2026 (pour application dès la saison 2026-2027 si vote favorable).

- ⇒ L'ensemble des membres du Comité de direction vote favorablement pour cette proposition de modification de texte.

Timothée Johnson renouvelle ses regrets, déjà exprimés lors de la réunion du Bureau, sur le fait que le Comité de Direction de ce jour ne se prononce pas sur le sujet de l'évocation de manière éclairée. Il aurait souhaité pouvoir débattre sur la décision de la CR Appel, même s'il rappelle que cette commission régionale est souveraine dans ses décisions.

Le Président François Grenet rappelle que la décision du Bureau a été de ne pas évoquer cette décision, malgré la demande de la CRCM, tout en demandant la modification du texte comme présenté précédemment.

Calendrier de fin de saison

Réunions du Bureau de Ligue (en visio à 18 h 30) : jeudi 22 janvier ; 26 février ; 9 avril ; 21 mai ; 18 juin 2025.

Réunions du Comité de Direction : samedi 31 janvier (Le Haillan) ; samedi 7 mars (Puymoyen) ; samedi 18 avril (Le Haillan) ; mardi 2 juin en visio ; lundi 29 juin 2025 en visio.

Assemblée Générale de la LFNA : samedi 27 juin 2025 – lieu à déterminer.

Le Président de la Ligue rappelle son souhait de délocaliser les réunions du Comité de direction dans les territoires. Aussi, les lieux indiqués ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés selon les propositions restant à recevoir des président(e)s de district.

Mise à jour de la composition des commissions régionales

Christophe Fugeray, Directeur général, présente les mouvements dans les commissions :

Commission Régionale Football diversifié et Foot adapté : Nomination de M. Joël GAUDIN (17)

Commission Régionale Futsal : Démissions de M. Robert CURIDA et M. Serge DEMARQUE

Commission Régionale Engagement : Démission de Mme Adeline TRONCHE (nouvelles fonctions de Secrétaire Générale du District de Football de la Corrèze) => remplacée par M. Alexandre BOUDET.

C.R. Ethique et Déontologie : Démissions de M. Bruno MOREAU (déménagement à l'étranger) et de M. Alioune DIAWARA (retenu par d'autres centres d'intérêt)

C.R. de Discipline : Démission de Mme Clara DOUSSY (raison personnelle – manque de temps)

C.R. de l'Arbitrage : Démission de M. Quentin BERTHELET



COMITE DE DIRECTION

REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYMOYEN

PAGE 3/10

- ⇒ Les membres du Comité de direction prennent acte des démissions.

Loreto Guagliardi se dit défavorable à la nomination de M. Boudet au sein de la CR de l'Engagement, en raison des relations passées, rappelant que M. Boudet était membre du précédent comité de direction et en opposition avec les présidents de district.

Timothée Johnson partage l'avis du Président du district des Landes mais considère que la LFNA doit faire fi du passé.

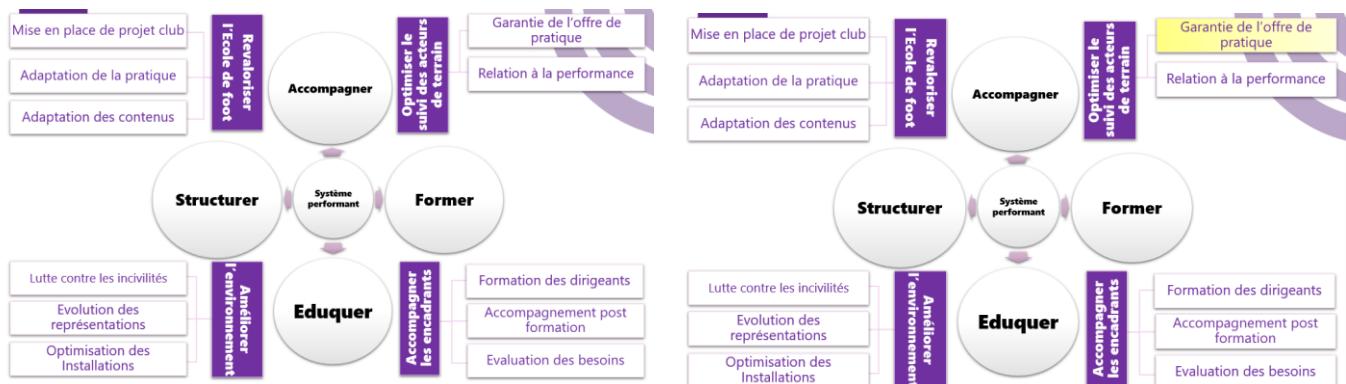
Concernant les démissions de MM. Curida et Demarque, Jonathan Blondy regrette de n'en n'avoir pas été informé plus tôt, lui évitant ainsi de convoquer ces deux membres aux réunions de la CR Futsal.

Il est précisé en séance que la démission de M. Berthelet est due à plusieurs facteurs, dont la mise en retrait d'un membre de la CRA en raison de l'enquête interne, sur la situation des deux CTRA en arrêt de travail, mais également en raison d'un différend, dorénavant résolu, portant sur l'organisation des sessions « gestes qui sauvent » dans le cadre des FIA.

- ⇒ Nomination de M. Joël Gaudin (17) : validée à l'unanimité
- ⇒ Nomination de M. Alexandre Boudet (19) : validée ; 3 voix contre ; 5 abstentions.

Présentation du plan de réforme du championnat régional FUTSAL

I. LE PROJET SPORTIF





COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYMOYEN

PAGE 4/10

Optimiser le suivi des acteurs de terrain

4. Garantie de l'offre de pratique

- a) Optimisation de la pratique féminine
- b) **Refonte des compétitions jeunes pour adaptation au niveau**
- c) **Développement de la pratique Futsal**
- d) FIA (tarification,...)
- e) Frais arbitrage - observateur (indemnité -> déclaration de carte grise)

5. Relation à la performance

- a) Renforcer l'idée du jeu avant l'enjeu (principes de jeu, posture, gestion de la frustration, état d'esprit,...)
- b) Échanges arbitres - joueurs (stages arbitres, stages PPF, stages de formations...)
- c) Sections sportives, sport études, centre de formation régional PEFA
- d) Centre de perfectionnement
- e) Rapprochement des pôles
- f) Application suivi du joueur

TRAVAUX EN COURS

TRAVAUX EN COURS

PLAN D'ACTIONS 2024-2028



II. LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT



COMPÉTITIONS POUR LES JEUNES

- **Maintien et développement :**
 - Challenge Fétis Lahitte U11 G et F
- **Création :**
 - Challenges U15 G et F
 - Challenges U17 G et U18 G et F
- **Pour toutes les compétitions jeunes U11 à U18 :**
 - 1^{ère} phase : district ou interdistrict
 - 2^{ème} phase : ligue



COMPÉTITIONS POUR LES SENIORS

- **Maintien et développement : 2026-2027**
 - Compétitions districts – interdistricts – Ligue
 - **A définir** : Réduction du nombre de joueur à double licence (6 ou 4)
 - **Comme pour les Plays Offs 25/26**
- **Restructuration :**
 - **R1 : 2027-2028 avec** Réduction du nombre de joueur à double licence (**6 ou 4**)
 - 1^{ère} phase (septembre à janvier) : 2 poules de 8 (Match aller - retour)
 - 2^{ème} phase :
 - Plays offs à 8 équipes en deux poules de 4 avec match aller / retour soit 6 matches + Demies A/R + Finale d'accèsion soit un total de 23 matches avec la phase aller
 - 8 équipes en Play down (Match aller - retour) -> 2 descentes en R2-interdistricts
 - **OBLIGATION EN MATIERE D'EQUIPE DE JEUNES** – Non statué



COMPÉTITIONS POUR LES SENIORS

- **R1 : 2026-2027**
 - Application du statut des éducateurs pour les clubs de R1
 - Au 01 / 07 / 2026 : Obligation de formation de l'éducateur responsable avec le Certificat Fédéral Initiateur/trice Futsal Entrainement U18-Sénior.
 - Délai : Avant le 30/03/2027,
 - Maintien du chrono arrêté en R1.
 - Condition : Accompagnement de la LFNA sur les tableaux électroniques pour clubs non équipés.
- **R1 : 2027-2028**
 - Obligation de création d'une équipe réserve en ID ou championnat district pour les clubs de R1 à horizon de la saison 2027/2028. A défaut, **une sanction** (**A définir**).
 - **- Ou d'une équipe jeune en championnat ? (A définir)**
 - **Mise en place d'un statut de l'arbitrage avec l'obligation de fournir un arbitre futsal**





COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYMOYEN

PAGE 5/10

COMPÉTITIONS POUR LES SENIORS

Pour rappel, saison 25/26 : 14 équipes en R2, réparties en 2 poules

• Restructuration :

• R2 - interdistricts : 2027-2028

- 1^{re} phase (septembre à janvier) : intersecteurs en fonction des inscriptions en districts maxi 28 équipes (4 poules de 7 équipes) (Match aller retour)
- 2^{me} phase :
 - 14 équipes en Play off (2 poules de 7 équipes) -> 2 montées en R1
 - 14 équipes en Play down (2 poules de 7 équipes)

Soit un total de 24 matchs



PPF : DÉTECTION - SÉLECTION



Centre de perfectionnement*

Joueurs et joueuses U12 – U13



* A venir

PPF : DÉTECTION - SÉLECTION

Challenge Fétis-Lahitte



- Catégories :** Joueurs et joueuses U11
- Objectif :** faire découvrir le Futsal
- Descriptif :**
 - Compétition organisée dans tous les districts
 - Matchs
 - Défis
 - Cartons verts
 - Arbitrage par les jeunes
- Organisation :**
 - Phase départementale
 - 2 finales régionales
 - 24 équipes garçons
 - 12 équipes filles



PPF : DÉTECTION - SÉLECTION

Centre de perfectionnement (26-27 dans tous les districts)

- Catégories :** Joueurs et joueuses U12 – U13
- Objectif :**
 - Découverte de la pratique futsal -> futsal moyen de développement du joueur
- Descriptif :**
 - Proposer des séances d'entraînement en alternant la pratique traditionnelle et le Futsal
 - Donner goût à la pratique Futsal
 - Profilier les futurs joueurs Futsalleurs
- Organisation :**
 - 1 séance / mois OU 1 journée / vacances scolaires
 - Lieu : Gymnase, City stade, Terrain Foot 5



PPF : DÉTECTION - SÉLECTION

Concours Espoir Futsal



- Catégories :** U14 et joueurs U15 (maturité tardive)
- Objectif :** Découverte de la pratique futsal -> futsal moyen de développement du joueur
- Descriptif :**
 - Concours individuel
 - Phase départementale : septembre à janvier
 - Phase régionale : janvier à février
 - Phase nationale : fin avril
 - Découvrir les postes spécifiques Futsal
 - Ateliers Techniques
 - Ateliers collectifs (3x3 et 5x5)
- Organisation :**
 - Choix libre par département pour l'élaboration d'une liste de joueurs :
 - Liste de joueurs N-1 -> U13
 - Liste de joueurs des centres de perf.
 - Liste de joueurs envoyés librement par les clubs

PPF : DÉTECTION - SÉLECTION

INTERDISTRICTS (2027-2028)

- Catégories :** Joueurs U14
- Objectif :** détecter les meilleurs
- Descriptif :**
 - Constituer une sélection départementale de joueurs U14
 - Observer / détecter / proposer les meilleurs potentiels en vue de la Sélection Régionale
- Organisation :**
 - En autonomie par secteur : 2 à 3 districts
 - Staff Sélection Régional se déplace sur chaque site
 - Organisation fin mai ou début juin



COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYMOYEN

PAGE 6/10

FORMATIONS

- Arbitres :**

- Statut des arbitres pour les clubs spécifiques futsal
 - R1 Futsal -> 1 arbitre Futsal ->[voir avec le juridique](#)
- FIA futsal
 - Déploiement des formations
 - Mise en place d'un statut des arbitres futsal -> diminution du nombre de match à couvrir ->[voir avec le juridique](#)



FORMATIONS

- Général :**

- Toilette des textes : ->[voir avec le juridique](#)

- Educateurs :**

- Application du statut des éducateurs
 - R1 futsal : CFI Futsal (ou Futsal Base) pour 2027-2028 ->[voir avec le juridique](#)
 - R2-interdistricts : CFI U18 – Seniors pour 2027-2028 ->[voir avec le juridique](#)
- Développement des formations spécifiques
 - Politique territoriale



25-26

COMPETITIONS
Jeunes et Seniors
Garçons et filles

Seniors Ligue et districts
Garçons et Filles

Challenge Féminin Lahitte
U11 G et F

U18 et Senior F

PLAN DE PERFORMANCE
FÉDÉRAL
Détection - sélection

Concours Espoirs du
Futsal

Détection Districts et
Ligue U15 et U17

FORMATION
Educateurs et arbitres

Formations spécifiques
Futsal éducateurs et FIA

26-27

Challenge U17 G

Challenge U18 F

Centre de perf U12 – U13

Centre de perf U14 – U15
spécifique Futsal

Statut des éducateurs et
arbitrage

27-28

Challenges U15 – U13
G et F

Interdistricts U14

Jonathan Blondy, Président de la CR Futsal, présente le Projet de développement de la pratique Futsal sur le territoire, après avoir rappelé qu'il a fait l'objet d'une présentation en amont aux membres de l'Equipe Technique Régionale ainsi qu'aux Présidents de district et qu'il est le fruit d'un travail commun.

La présentation ce jour en Comité de direction est la dernière étape de ce travail collaboratif.

Alexandre Gougnard, Président du district de Gironde, souhaite quelques précisions, notamment sur le mode de gestion de la phase interdistricts (encaissement des engagements, de la discipline etc.).

Jonathan Blondy précise que la phase interdistricts serait gérée par les districts, seuls les « Play Off » seraient de la compétence de la LFNA.

Le niveau R1 est conservé au niveau régional.

La terminologie actuelle, R2, serait remplacée par « Interdistricts », étant précisé que chaque département sera libre de s'associer avec le département qu'il souhaite, tout en étant attentif au respect d'une certaine cohérence dans le maillage du territoire. La prise en compte des spécificités de chaque territoire est primordiale.

Vanessa Juge, DTR, insiste sur la nécessité de définir des règles entre chaque district et de travailler dans un esprit de solidarité.

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYMOYEN

PAGE 7/10

A ce jour, 6 districts proposent une pratique Futsal. Les 6 autres départements seront donc invités à rejoindre les interdistricts.

Le manque de gymnases mis à disposition par les municipalités est également abordé. Stéphanie Berland Millet suggère que les clubs résidants soient sollicités pour faciliter l'accès à ces équipements.

Michel Lacoue Nègre indique que le département des Pyrénées-Atlantiques ne dispose pas de gymnase disponible pour le Futsal.

Le Président de la CR Futsal rappelle que la pratique Futsal doit être proposée sur tout le territoire pour susciter les envies. S'il y a une offre, il est fort probable qu'il y ait des demandes, l'idée étant de tester le dispositif sur une, deux voire trois saisons.

Alexandre Gougnard rappelle que les ¾ des clubs de niveau R2 actuels sont girondins. Le district de Gironde ne pourra s'associer en interdistricts, mais pourra accueillir des clubs d'autres départements, comme cela est déjà le cas pour le club de Marmande, par exemple. Il confirme que le développement du Futsal ne pourra se faire qu'aux travers des départements.

La proposition d'interdistricts est intéressante pour Jean-François Selle, Président du district de Charente. A ce jour la pratique aurait du mal à se développer dans son département, faute de salle.

Le développement de la pratique par les jeunes est rappelé par Vanessa Juge, grâce aux Challenge Fétis et Lahitte, par les centres de perfectionnement.

De l'avis du Président du district de Gironde, une compétition à l'année pour les jeunes ne serait pas une bonne chose (les challenges Fétis Lahitte sont suffisants). Pour les seniors, il pense que la suppression de la double licence sur le niveau R1 serait une bonne chose, permettant ainsi l'accès des équipes au niveau national.

Jonathan Blondy constate clairement que cette nouvelle offre de pratique seniors sera à envisager sur le long terme.

Timothée Johnson rappelle que le département de la Haute Vienne est en difficulté sur ce sujet ; il ne sera pas prêt à offrir une pratique Futsal en seniors, même en interdistricts.

Mounir Sissaoui confirme que certains districts ne sont pas prêts. Il faut consolider ce qui fonctionne aujourd'hui, accentuer le futsal chez les jeunes, convaincre les municipalités d'ouvrir leurs gymnases.

Le Président François Grenet évoque la circulaire relative à l'état des lieux des gymnases dans les Lycées et les collèges.

Concernant la formation : à partir de la saison 2027/2028 : CFI Futsal pour le niveau R1 et CFI U18/seniors pour les interdistricts. Il serait nécessaire de revoir le Statut de l'arbitrage, en obligeant les clubs à former des arbitres spécifiques Futsal.

A l'issue de la présentation, les membres du Comité sont amenés à se prononcer sur ce projet :

- ⇒ Vote favorable à l'unanimité, moins une abstention (Timothée Johnson).

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYMOYEN

PAGE 8/10

COMPÉTITIONS : Présentation de la compétition FUTNET et règlement associé

(cf annexe)

Vincent Vallet responsable du service des Compétitions indique fait un point sur cette pratique et indique que 6 clubs sont engagés cette saison. 1 club potentiel accédant pour la D2 Nationale.

Le Président du district de Gironde encourage le développement de la pratique (contraintes réduites, 1 à 3 joueurs et mixité autorisée). La LFNA doit communiquer sur cette pratique.

Jean-François Selle précise que 3 clubs charentais sont actuellement engagés.

Vincent Mourgues membre de la CR Foot diversifié travaille avec Stéphane Berland Millet et Vincent Vallet sur ce sujet.

A noter que l'équipe Nationale de Futnet sera en gironde en mars 2026.

- ⇒ Le règlement de la compétition Futnet est validé à l'unanimité des membres présents.

COMPÉTITIONS : Nouveau calendrier de la compétition régionale jeunes U14 – 2ème phase et actualisation de la règlementation

(cf annexes)

La 2^{ème} phase de la compétitions U14 débutera le 24/01/2026 et non plus le 17/01.

En raison du nombre d'engagés (105 équipes et 30 pour la 2^{ème} phase R1), le règlement doit être mis à jour.

Loreto Guagliardi souhaite revenir sur le règlement de la compétition régionale U13 et ses pré-requis. Un échange débute donc sur la sanction prévue au règlement U13 dans le cas de l'absence de l'éducateur diplômé à la réunion obligatoire organisée par l'ETR début janvier. L'exclusion de l'équipe, donc empêchée d'accéder en U13, est considérée comme trop sévère.

Il est envisagé en séance de modifier cette règle, à soumettre aux membres du Comité de direction, avant la réunion obligatoire des clubs, prévue cette saison le 10/01/2026.

Vanessa Juge rappelle que ces réunions ont pour objet de réunir les 10 équipes de chaque poule afin de débuter la compétition dans les meilleures conditions possibles. Les poules seront élaborées le 20 décembre prochain.

- ⇒ Le nouveau calendrier de la compétition U14 ainsi que la mise à jour de la règlementation sont validés à l'unanimité des membres présents.

COMPÉTITIONS : Coupe Nouvelle-Aquitaine FUTSAL et actualisation de la règlementation (cf annexe)

- ⇒ La mise à jour de la règlementation de Coupe Nouvelle Aquitaine Futsal est validée à l'unanimité des membres présents.

COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYMOYEN

PAGE 9/10

INFORMATION : La LFNA désignée Ligue pilote sur les atteintes à la probité

Le Président François Grenet informe les membres du Comité de la désignation, par la FFF, de la LFNA en tant que Ligue Pilote sur le sujet de la probité.

La FFF a en effet déployé un dispositif qui vise à prévenir et à détecter les atteintes à la probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt ou encore détournement de fonds public). Ce dispositif s'articule autour de plusieurs mesures, telles qu'une formation du personnel sur ces thématiques, la gestion d'une ligne d'alerte interne, ou encore la rédaction d'un code de conduite.

La FFF s'est engagée à lancer des travaux auprès des Ligues et Districts afin :

- . D'identifier les risques d'atteintes à la probité auxquels ils font face,
- . D'identifier les éléments existants qui pourraient contribuer à prévenir et à détecter des potentielles atteintes à la probité,
- . De définir et déployer les mesures et procédures qui permettront d'améliorer les dispositifs déployés au sein des Ligues et des Districts.

Une réunion de présentation du dispositif se tiendra début janvier 2026.



Les atteintes à la probité

45

La loi Sapin II

Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

46

Quoi? Mise en œuvre de procédures efficaces de prévention et de détection des atteintes à la probité

Qui? Les administrations de l'Etat, collectivités territoriales, ou encore les fondations et associations reconnues d'utilité publique

Comment? L'Agence française anticorruption (AFA) contrôle l'existence, la qualité et l'efficacité des dispositifs mis en œuvre par les entités assujetties

Timeline:

- Juin 2022 Lancement du contrôle de l'AFA
- Janvier 2024 Transmission du rapport de contrôle définitif
- Juin 2025 Demande d'un état d'avancement du dispositif par l'AFA

COMITE DE DIRECTION REUNION DU SAMEDI 6 DECEMBRE – PUYMOYEN

PAGE 10/10



Informations

Alain Rouger, Président du district des Deux Sèvres, informe le Comité que la candidature du district a été retenue dans le cadre de l'organisation des finales nationales U18 Futsal + Coupe Nationale Futsal, le 16 mai 2026, Salle de l'Acclameur à Niort. Il remercie le BELFA, Jonathan Blondy et la LFNA.

Alexandre Gougnard indique qu'une opération tablettes à destination des clubs sera mise en place par la FFF en début d'année 2026. Reste à définir le coût initial de la tablette ainsi que le montant de la participation de la Ligue et des districts (50 euros seraient pris en charge par l'instance fédérale).

Fin de réunion à 12h30

Le Président, François GRENET



Le Secrétaire Général Adjoint, Marc LEYGE





REGLEMENTATION CHAMPIONNAT REGIONAL FUTNET

PAGE 1/5

ARTICLE 1 - TITRE ET CHALLENGE

La L.F.NA. organise chaque saison une épreuve régionale désignée « CHAMPIONNAT REGIONAL DE FUTNET ». Un titre et une coupe sont attribués au vainqueur de cette épreuve.

ARTICLE 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission Régionale du Football Diversifié et Sport Adapté dénommée ci-après « Commission d'Organisation » est chargée avec la collaboration du Pôle administratif des Compétitions, de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de la gestion de cette épreuve.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

Le championnat REGIONAL FUTNET est ouvert aux clubs basés sur le territoire de la NOUVELLE-AQUITAINE, affiliés à la F.F.F., à raison d'une seule équipe par club.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Système de l'épreuve :

Le championnat régional se joue en triple.

Une équipe est constituée de 3 joueurs minimum donc, avec un maximum porté à 6 joueurs.

Le championnat est organisé en plateaux rassemblant les 3 équipes engagées. Chaque équipe dispute deux matches lors de chaque plateau.

Les matchs se jouent en trois sets gagnants de quinze points ou se prolongent jusqu'à ce que le score ait atteint deux points d'écart si le score est de 15-14.

Le nombre de points obtenus à chaque rencontre est défini en fonction du score de la rencontre, de la manière suivante:

- Victoire 3-0 ou 3-1 : 3 points
- Victoire 3-2 : 2 points
- Défaite 2-3 : 1 point
- Défaite 1-3 ou 0-3 : 0 point

Modalités de départage pour le classement général :

En cas d'égalité de points au classement général, les critères pour départager les équipes sont les suivants dans l'ordre:

- Le set-average général
- Le plus de sets gagnés
- Le moins de sets encaissés
- Le point-average général
- Le plus de points marqués
- Le moins de points encaissés
- Le moins de cartons rouges subis
- Le moins de cartons jaunes subis
- Tirage au sort

En cas de forfait d'une équipe, les matchs de la journée seront perdus sur le score 3-0 (15-0 ; 15-0 ; 15-0).

A l'issue du Championnat 2025-2026, l'équipe classée de la 1ère participe à la phase nationale organisée par la FFF.



REGLEMENTATION CHAMPIONNAT REGIONAL FUTNET

PAGE 2/5

ARTICLE 5 - ORGANISATION MATERIELLE DES RENCONTRES

7.1 Calendrier

1. Les rencontres se déroulent aux dates fixées par le calendrier général de la saison à savoir pour 2025/2026 :

- Le dimanche 14 Décembre 2025
- Le samedi 10 ou dimanche 11 Janvier 2026
- Le samedi 21 ou dimanche 22 Février 2026
- Le samedi 14 ou dimanche 15 Mars 2026
- Le samedi 04 Avril 2026

2. Les rencontres devront avoir lieu un samedi ou un dimanche sur le créneau 11h-20h.

3. Le calendrier des rencontres est affiché sur le site internet officiel de la LFNA, huit jours au moins avant la date prévue, et ne peut plus être modifié, sauf cas exceptionnel, apprécié par la Commission d'organisation, il est alors communiqué aux intéressés, selon les modalités en vigueur.

7.2 Choix des installations sportives

Le Championnat REGIONAL FUTNET se déroulera en gymnase. Les installations sportives doivent répondre aux normes prévues par le cahier des charges fédéral des installations de FUTNET.

7.3 Organisation des rencontres sur site

La Ligue et la commission d'organisation revêt la qualité d'organisateur matériel de la rencontre.

Elle devra mettre à disposition des clubs :

- Mire en bois (113 cm avec encoche d'1 cm)
- Ballon Gala noir et blanc
- Manomètre afin de vérifier la pression du/des ballons de match
- Filet de FUTNET avec tension en crémaillère
- Sifflets pour l'arbitre principal et secondaire
- Scoreur

7.4 Ordre des matchs

Il sera établi selon la règle suivante : l'équipe la plus éloignée géographiquement qui jouera ses deux premières rencontres ; puis c'est au tour de la seconde équipe la plus lointaine, et ainsi de suite...

7.5 Echauffement

Avant chaque rencontre, une plage d'échauffement de 30 minutes doit être prévue pour les équipes comme suit :

- 2 x 10 minutes sur terrain complet par équipe sous forme de rotation
- 10 minutes en commun sur terrain partagé

ARTICLE 6 – LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

1. Le championnat REGIONAL DE FUTNET est ouvert aux licences « FUTNET » en mixité.

2. Les joueurs peuvent pratiquer avec le système de la double licence.

3. Les garçons et les filles à partir des U14 sont autorisés à prendre part aux rencontres.

ARTICLE 7 - OFFICIELS

Arbitrage

L'arbitrage des rencontres est assuré par les équipes/joueurs qui ne jouent pas.



REGLEMENTATION CHAMPIONNAT REGIONAL FUTNET

PAGE 3/5

Des arbitres issus de clubs d'autres Ligues régionales pourront intervenir sur les matches du Championnat régional Futnet.

ARTICLE 8 – FORFAIT

1. Un club déclarant forfait doit en aviser de toute urgence par écrit, sans préjuger des pénalités fixées, la commission d'organisation.
2. Si un club ne peut présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, en raison de circonstances exceptionnelles dûment constatées, et alors que toutes les dispositions ont été prises pour arriver au lieu de la rencontre en temps utile, l'arbitre juge si le match peut se jouer. En tout état de cause, tout doit être mis en œuvre pour que la rencontre se déroule.
3. En cas d'absence de l'une des équipes (ou des deux), celle-ci est constatée par l'arbitre.
Les heures de constatation de la ou des absences sont mentionnées sur la feuille de match par l'arbitre.
4. La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de reprogrammer ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.
5. Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 2 joueurs pour commencer le match, est déclarée forfait.
6. Toute équipe abandonnant la partie est considérée comme ayant perdu la rencontre par pénalité 3-0 (15-0 ; 15-0 ; 15-0) et perd tout droit au remboursement des frais sous réserve que la rencontre ait été fixée dans les créneaux établis dans l'article.
7. Toute équipe contraint à l'abandon pour cause de blessure se verra perdre la rencontre 3-0 (15-0 ; 15-0 ; 15-0) mais aura le droit au remboursement de ses frais.

ARTICLE 9 - DISCIPLINE ET APPELS

9.1 Discipline

Les questions relatives à la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters ou spectateurs à l'occasion des rencontres sont jugées, conformément au Règlement Disciplinaire figurant en annexe 2 des Règlements Généraux, en premier ressort par les organes disciplinaires de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine.

Les appels des décisions à caractère disciplinaire relèvent des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en annexe 2 des Règlements Généraux.

9.2 Appel sur autres décisions

À l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant la Commission Régionale d'Appel pour les décisions des Commissions Régionales relevant de leur domaine de compétences.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

ARTICLE 10 - RÈGLEMENT FINANCIER

Aide aux Frais de déplacement des équipes et d'organisation des journées de championnat

Le Comité de Direction de la LFNA détermine les modalités de participation aux frais de déplacements des équipes. Il peut également définir une somme forfaitaire pour accompagner les frais.



REGLEMENTATION CHAMPIONNAT REGIONAL FUTNET

PAGE 4/5

ARTICLE 11 - FORMALITÉS D'APRÈS-MATCH

Renvoi de la feuille de match

Dans l'attente du développement des supports informatiques de la FFF pour la gestion des feuilles de match sous un format dématérialisé, elle est à compléter et à adresser sous la forme déterminée par la commission d'organisation qui la traite.

ARTICLE 12 – DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Début du point et service

1. Avant le 1^{er} set, l'équipe qui remporte le tirage au sort choisit le camp ou le premier service. Selon son choix, l'équipe adverse peut choisir l'option restante. Au changement de set, le camp et le premier service sont échangés.
En cas d'égalité de sets entre les deux équipes avant le dernier set, l'équipe qui a obtenu le plus de points a le service.
En cas d'égalité, un nouveau tirage au sort est effectué.
2. Entre chaque set, une pause de trois minutes est accordée aux équipes.
3. Le service peut être exécuté en envoyant le ballon par n'importe quelle partie du corps (sauf la main et le bras), depuis la zone située derrière la ligne de base. Le pied d'appui doit être situé dans les continuités virtuelles des lignes latérales.
4. Le service peut être joué de volée, après un rebond, smashé ou directement depuis le sol. Il doit être effectué dans les 5 secondes suivant l'ordre de l'arbitre.
5. Le service est joué par l'équipe qui marque le dernier point.
6. Le service est valide lorsqu'il atterrit sur la zone de service de l'adversaire ou sur un adversaire. Il est valable même s'il touche le filet. L'adversaire est autorisé à jouer le ballon avant rebond.

Ballon en jeu

1. Un rebond est autorisé. Si les deux équipes se mettent d'accord, deux rebonds non consécutifs peuvent être autorisés.
2. Chaque équipe peut faire au maximum 3 touches de balle sur une phase de jeu. Un joueur ne peut pas toucher le ballon deux fois consécutives. Le joueur peut toucher le ballon avec toutes les parties de son corps, à l'exception du bras et de la main.
3. La balle est jouée correctement si elle traverse le filet entre les deux mires.
4. Si deux joueurs touchent le ballon en même temps au-dessus du filet (« ballon mort ») :
 - et que le ballon sort de l'aire de jeu, le point est à rejouer (« à remettre »).
 - et que le ballon reste dans l'aire de jeu, le jeu continue à condition que la balle touche le sol dans l'aire de jeu. Dans ce cas, le ballon peut être joué par le joueur qui a touché le ballon mort.
5. Le joueur peut jouer la balle dans l'aire de jeu de son adversaire uniquement au-dessus du filet et entre les mires. Il ne peut poser aucun appui dans le camp adverse.

Marquer un point

1. L'équipe gagne un point si le ballon envoyé par l'adversaire atterrit hors du terrain, ligne comprise (« ballon out »).
2. L'équipe gagne un point si le ballon rebondit deux fois de suite sur le sol adverse, sans être touché par un adversaire.
3. Si un joueur touche le filet avec son corps durant le point, celui-ci est remporté par l'équipe adverse.
4. Si le ballon touche une partie dure (mur, plafond, spectateur...), le point est perdu par l'équipe qui bénéficiait du ballon dans son camp.
5. Si le ballon touche un fil sans toucher une partie dure, le point est à rejouer.
6. Si le ballon ne passe pas entre les mires, le point est perdu.
7. Si un joueur touche deux fois consécutives le ballon, le point est gagné par l'équipe adverse.
8. Si quatre touches consécutives sont réalisées par une équipe, le point est remporté par l'équipe adverse.



REGLEMENTATION CHAMPIONNAT REGIONAL FUTNET

PAGE 5/5

9. Si une des fautes suivantes est commise durant le service, le point est remporté par l'équipe adverse :

- le joueur touche le terrain avec le ballon ou avec son pied lors de l'impact.
- le service est touché par un coéquipier.
- le ballon atterrit hors de la zone de service du terrain de l'adversaire.

- le pied d'appui est hors de la continuité virtuelle des lignes latérales lors de l'impact.

10. Si un joueur touche le ballon avec son bras ou sa main, le point est remporté par l'équipe adverse.

11. Le point est perdu si un joueur tient ou pousse son adversaire avec sa (ses) main(s).

12. Le point est perdu si le ballon rebondit dans son propre camp et qu'un adversaire le touche avant soi.

13. Le point est perdu si le ballon rebondit dans son terrain de jeu puis rebondit dans le terrain adverse sans qu'aucun joueur ne touche le ballon.

ARTICLE 13 - CAS NON PRÉVUS

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission d'Organisation. Cependant, cette dernière ne dispose pas du pouvoir de modifier le présent règlement.

Calendrier Général des Compétitions Régionales JEUNES MASCULINS

Saison 2025/2026

DATES	VACANCES SCOLAIRES	ACTIONS TECHNIQUES	COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE	CN U19	CN U17	U18 R1	U18 R2	COUPE NATIONALE U18 FUTSAL	U17 R1	U17 R2	U16 R1	U16 R2	CHALLENGE NA U16	U15 R1	U15 R2	COUPE NA U15	U14 LIGUE - Phase 1	U14 R1	U14 R2	CHALLENGE NA U14	U13 CR	CHALLENGE U12	
Samedis	La Commission compétente est souveraine pour replacer, aux dates laissées libres sur ce calendrier, des rencontres qui ne se seraient pas jouées (intempéries, cas exceptionnel) aux dates prévues.																						
16/08/2025																							
23/08/2025	Rentrée scolaire le lundi 1er Septembre			J1	J1																		
30/08/2025				J2	J2																		
06/09/2025			Tour Préliminaire (si nécessaire)	J3	J3	J1	J1		J1	J1	J1	J1		J1	J1		J1						
13/09/2025				J4	J4	J2	J2		J2	J2	J2	J2		J2	J2		J2						
20/09/2025			Tour 1	J5	J5	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT						
27/09/2025				J6	J6	J3	J3		J3	J3	J3	J3		J3	J3		J3						
04/10/2025			Tour 2	J7	J7	J4	J4		J4	J4	J4	J4		J4	J4		J4						
11/10/2025				J8	J8	J5	J5		J5	J5	J5	J5		J5	J5		J5						
18/10/2025	du samedi 18 octobre au dimanche 2 Novembre		Tour 3	J9	J9	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J1 Poules	RAT	RAT	Tour 1	RAT			J1 Poules			
25/10/2025				RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT						
01/11/2025 (toussaint)			Tour 4	J10	J10	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J2 Poules	RAT	RAT	Tour 2	RAT			J2 Poules			
08/11/2025				J11	J11	J6	J6		J6	J6	J6	J6		J6	J6		J6						
mardi 11/11/2025 (armistice)						RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT						
15/11/2025				J12	J12	J7	J7		J7	J7	J7	J7		J7	J7		J7						
22/11/2025			Finale Régionale	J13	J13	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	J3 Poules	RAT	RAT	Tour 3	RAT			J3 Poules			
29/11/2025				J14	J14	J8	J8		J8	J8	J8	J8		J8	J8		J8						
06/12/2025				J15	J15	J9	J9		J9	J9	J9	J9		J9	J9		J9						
13/12/2025			1er Tour Fédéral	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	Tour 4	RAT			1/16èmes			
20/12/2025	du samedi 20 décembre au dimanche 4 janvier	STAGE U15 ELITE + AVENIR		RAT	RAT																		
27/12/2025																							
03/01/2026		STAGE U17		RAT	RAT																		
10/01/2026			1/32èmes de Finale	RAT	RAT	J10	J10		J10	RAT	J10	RAT		RAT	RAT								
17/01/2026				J16	J16	J11	J11		J11	J10	J11	J10		J10	J10								
24/01/2026				J17	J17	J12	J13		J12	J11	J12	J11		J11	J11			J1	J1		J1		
31/01/2026			1/16èmes de Finale	RAT	RAT	J13	J13		J13	J12	J13	J12		J12	J12			J2	J2		J2		
07/02/2026	du samedi 7 au dimanche 22 février			J18	J18	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	1/8èmes	RAT	RAT	Tour 5		RAT	RAT	1/8èmes		J1	
14/02/2026				J19	J19	RAT	RAT	FINALE REGIONALE	RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT	RAT					
21/02/2026				RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT	RAT					
28/02/2026			1/8èmes de Finale	RAT	RAT	J14	J14		J14	J13	J14	J13		J13	J13			J3	J3		J3		
07/03/2026				J20	J20	J15	J15		J15	J14	J15	J14		J14	J14			J4	J4		J4		
14/03/2026				J21	J21	J16	J16	1/8èmes de Finale	J16	RAT	J16	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		J5		
21/03/2026				J22	J22	J17	J17		J17	J15	J17	J15		J15	J15			J5	J5		J6		
28/03/2026	STAGE U15 ELITE	Finale Départementale U15 Poch		RAT	RAT	J18	J18		J18	J16	J18	J16		J16	J16			J6	J6				
04/04/2026			1/4 de Finale	RAT	RAT	RAT	RAT	1/4 de Finale	RAT	RAT	RAT	RAT	1/4 de Finale	RAT	RAT	1/4 de Finale	RAT	RAT	1/4 de Finale			J2	
Lundi 06/04/2026 (pâques)	du samedi 4 au dimanche 19 avril																						
11/04/2026				J23	J23	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT		RAT	RAT		RAT	RAT		RAT	RAT		
18/04/2026				J24	J24	RAT	RAT		RAT	RAT	RAT	RAT	1/2 Finales	RAT	RAT	1/2 Finales	RAT	RAT	1/2 Finales	J7	J3	J3	
25/04/2026		Roue Régionale U15 Poch	1/2 Finales	RAT	RAT	J19	J19	1/2 Finales	J19	J17	J19	J17		J17	J17			J7	J7				
Vendredi 01/05/2026 (fête du travail)																							
02/05/2026				J25	J25	J20	J20		J20	RAT	J20	RAT		RAT	RAT			RAT	RAT		J8		J8
Vendredi 08/05/2026 (victoire 1945)																							
09/05/2026		CONCOURS POLE ESPORTS GARCONS		J26	J26	J21	J21		J21	RAT	J21	RAT		RAT	RAT								
Jeudi 14/05/2026 (Ascension)																							
16/05/2026		CONCOURS POLE ESPORTS FILLES			1/4 de Finale	1/4 de Finale		FINALE															
23/05/2026					FINALE			J22	J22		J22	J18	J22	J18		J18	J18		J9	J9		J9	
Lundi 25/05/2026 (Pentecôte)						1/2 Finales	1/2 Finales																



01/11/2025

**ACCESSIONS - RETROGRADATIONS
FIN DE SAISON 2025/2026****Septembre 2025**

CHAMPIONNAT U14 LIGUE 105 EQUIPES réparties en 11 poules	Via U13 Ligue et U13 District 2 ^{nde} phase	105
---	--	------------

**Janvier 2026**

CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 Ligue	30
CHAMPIONNAT U14 R2 75 EQUIPES (3x10 équipes + 5 x 9 équipes)	Via U14 Ligue	75

**Fin de saison 2025-2026**

CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R1	20
CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R2	10
CHAMPIONNAT U14 R2 75 EQUIPES réparties en 8 poules	Accèdent en U15 R1	4
CHAMPIONNAT U14 R2 75 EQUIPES réparties en 8 poules	Accèdent en U15 R2	26
CHAMPIONNAT U14 R2 75 EQUIPES réparties en 8 poules	Rétrogradent en U15 District	45

REGLEMENT COMPETITIONS REGIONALES JEUNES – U14

PAGE 2/4

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ce championnat en 1ère phase :

Les 105 équipes régulièrement qualifiées sur la saison précédente via les U13 Ligue et les U13 District 2^{nde} phase niveau 1 à engagement libre.

Participant à ces championnats en 2^{nde} phase :

- U14 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs « aller ».
- U14 R2 : 75 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes ; et 5 poules de 9 équipes avec matchs « aller ».

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U15 R1 ou R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de la catégorie d'âge U14
- Les joueurs de la catégorie d'âge U13 (sans restriction de nombre)
- 3 joueurs U12 remplissant les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
- Les joueuses des catégories d'âge U14F et U15F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2025/2026

• Accession des équipes U14 Ligue (1^{ère} phase) en U14 R1 (2^{nde} phase)

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 2^{nde} place de chacune des 11 poules, ainsi que les 8 meilleures équipes classées 3^{ème} des 11 poules pour atteindre le nombre de 30 équipes accéderont au niveau U14 R1 en 2^{nde} phase.

Les dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sur le départage, sera appliqué en toutes circonstances pour atteindre ce nombre de 30 équipes ou éventuellement procéder à des repêchages en cas de vacances. Ces dispositions ne pourront s'appliquer avec les derniers de chaque poule qui seront reversés automatiquement au niveau U14 R2 (2^{nde} phase).

• Accession des équipes U14 Ligue (1^{ère} phase) en U14 R2 (2^{nde} phase)

Les équipes non qualifiées au regard des conditions émises au paragraphe précédent composeront le niveau U14 R2 (2^{nde} phase).

• Accession des équipes U14 R1 en U15 R1

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place (inclus) de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1 ainsi que les deux meilleurs 7^{èmes} de ces 3 poules, accèderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au 3^{ème} meilleur 7^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8^{èmes} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

REGLEMENT COMPETITIONS REGIONALES JEUNES – U14

PAGE 3/4

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accèderont de facto au niveau U15 R2.

- **Accession des équipes U14 R1 en U15 R2**

L'équipe classée plus mauvaise 7^{ème} et celles classées de la 8^{ème} à la 10^{ème} place de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1, accèderont au championnat régional U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- **Accession des équipes U14 R2 en U15 R1**

Les 4 meilleures équipes des 8 poules seront désignées accédant au championnat U15 R1.

Le départage des meilleures équipes ayant terminé à la 1^{ère} place au classement de leur poule respective est appliqué ainsi :

- a) *Le nombre de points obtenus dans les rencontres qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées.*
- b) *En cas d'égalité de points entre les clubs à départager, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés (y compris les buts comptabilisés à la suite d'un forfait ou d'un match perdu par pénalité) lors des matchs visés au point a) ci-dessus.*
- c) *En cas d'égalité, il est tenu compte du plus grand nombre de buts marqués lors des matchs visés au point a) ci-dessus.*
- d) *En cas d'égalité, un tirage au sort départage les X clubs concernés.*

- **Accession des équipes U14 R2 en U15 R2**

Les 4 équipes classées de la 1^{ère} place (non retenues au point visé ci-dessus), les équipes classées de la 2^{ème} à la 3^{ème} place puis les 6 meilleures équipes classées 4^{ème} des 8 poules U14 R2 pour atteindre le nombre de 26 équipes accèderont au niveau U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe. Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- **Rétrogradation des équipes U14 R2 en U15 District**

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradés au niveau U15 District.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
 - Lever de rideau : 13H00
-

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des RG de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).



REGLEMENT COMPETITIONS REGIONALES JEUNES – U14

PAGE 4/4

7/ Dispositions particulières

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la L.F.N.A.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la L.F.N.A.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats U14 R1 et R2.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

PAGE 1/4

Article 1 : EPREUVES ET TROPHEES

1/ La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise annuellement une épreuve régionale nommée Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal (C.N.A.F.). Sauf dispositions contraires prévues aux présents règlements, ce sont les Règlements Généraux de la Fédération et de la LFNA qui s'appliquent.

2/ La coupe remise à l'issue de la Finale est la propriété de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Elle est confiée au vainqueur de l'épreuve qui en a l'entièvre responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Elle doit être retournée au siège de la Ligue à ses frais et risques avant le 30^{ème} jour précédent la date de la Finale de la saison suivante.

3/ Un trophée souvenir est remis à titre définitif aux deux finalistes.

Article 2 : COMMISSION D'ORGANISATION

La C.N.A.F. est organisée et gérée par la Commission Régionale Futsal.

Article 3 : ENGAGEMENTS

1/ La C.N.A.F. est ouverte à tous les clubs affiliés à la Fédération, Futsal ou engageant une section Futsal, dont le siège social se situe sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, et à raison d'une seule équipe par club.

2/ Les clubs devront procéder à l'enregistrement de leur engagement dans cette épreuve via FOOTCLUBS *avant le 31 Décembre de la saison en cours*.

Article 4 : OBLIGATIONS DES CLUBS

1/ Les clubs devront être à jour de leurs cotisations F.F.F., Ligue Football Nouvelle-Aquitaine et des Districts, pour pouvoir s'engager en C.N.A.F.

2/ Les clubs participant aux championnats Régionaux FUTSAL sont dans l'obligation de s'engager sur cette épreuve.

3/ Les clubs devront disposer d'un gymnase classé pour pouvoir s'engager en Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal.

A partir des ¼ de Finale, les rencontres se dérouleront uniquement sur des terrains classés au minimum Niveau 4. Les clubs ne disposant pas de telles installations devront proposer un gymnase de repli. A défaut, la rencontre sera inversée.

Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Cette compétition a la priorité sur les championnats départementaux et régionaux en vigueur.

Elle se dispute par élimination directe et est composée d'une phase préliminaire et d'une phase finale qui débute à partir des ¼ de Finale.

1/ La phase préliminaire

Elle comportera autant de tours nécessaires, au regard du nombre d'engagés et de la désignation des exempts, pour obtenir 2 équipes qui s'affronteront sur la phase finale de l'épreuve. Les rencontres seront ordonnancées par tirage au sort selon une répartition géographique décidée par la Commission organisatrice de l'épreuve qui désigne également les éventuels exempts. Le tirage du ¼ de Finale sera procédé de manière intégrale.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

PAGE 2/4

2/ Epreuve Finale

Elle réunit 2 équipes sur un lieu géographique neutre.

Article 6 : ORGANISATION DES RENCONTRES

1/ Heures de match

La Commission organisatrice fixe l'horaire des rencontres sur des semaines précises, les clubs devant s'organiser pour trouver un horaire sur cette semaine désignée.

Le club désirant modifier l'horaire ou la date de la rencontre doit faire parvenir sa demande à la Commission organisatrice accompagnée de l'accord du club adverse via FOOTCLUBS. A défaut de cet accord, la rencontre sera maintenue à l'horaire et à la date initiale.

2/ Choix du club recevant

Les rencontres se déroulent sur le terrain du club premier tiré au sort.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement à un niveau au moins en dessous de son adversaire, le match est fixé sur son terrain.

De plus, si le club tiré au sort en deuxième s'est déplacé au tour précédent, et qu'il se situe au même niveau que celui de son adversaire, alors que son adversaire recevait ou était exempt lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas d'exemption d'un des deux clubs opposés, la règle du premier tiré au sort est appliquée

Les niveaux retenus sont les suivants :

- Niveau 1 : Régional 1
- Niveau 2 : Régional 2
- Niveau 3 : Championnat Départemental ou non engagé en Championnats Futsal

3/ Terrains

Si le gymnase du club recevant est indisponible ou fait l'objet d'une interdiction municipale d'utilisation et si ce club ne peut proposer un gymnase de repli, la rencontre est automatiquement inversée.

A défaut d'utilisation des gymnases des clubs opposés, la rencontre est automatiquement reportée et fixée à une date prioritaire par rapport au championnat régional ou départemental.

Article 7 : DÉROULEMENT DES RENCONTRES

1/ Nombre de joueurs

Les équipes sont composées de 5 joueurs dont un Gardien de But.

Elles peuvent faire figurer 7 remplaçants sur la feuille de match.

2/ Couleur des maillots

Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club.

Le club recevant devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente.

Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

PAGE 3/4

3/ Numérotation des maillots

Les maillots devront être numérotés de **1 à 99** pour les joueurs inscrits sur la feuille de match.

Les remplaçants doivent porter une chasuble de couleur différente. Chaque joueur remplacé doit prendre la chasuble du joueur qui le remplace.

4/ Ballons

Les ballons sont fournis par le club recevant sous peine de match perdu.

Si la rencontre a lieu sur terrain neutre, les deux équipes opposées doivent chacune fournir un ballon.

Lors de la Finale, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine fournit les ballons du match (3).

5/ Licences

Les joueurs étant sous contrat Professionnel ou Fédéral ne peuvent pas participer à une rencontre de cette épreuve.

6/ Qualification et Participation

Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe première du club dans son championnat.

Tous les joueurs doivent être titulaires d'une licence Futsal.

Toutefois :

- le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des Règlements Généraux de la FFF.
- le nombre de joueurs titulaires d'une licence de Football Futsal et d'une licence Libre, Foot Loisir ou de Foot Entreprise pouvant être inscrit sur la feuille de match n'est pas limité sur l'ensemble de l'épreuve.

7/ Durée des rencontres

La durée du match est de quarante minutes temps réel (2 x 20) ou, en l'absence de chronométrage des arrêts de jeu, de cinquante minutes (2 x 25).

Entre les deux périodes une pause de quinze minutes est observée.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procèdera à une prolongation de 2 x 5 minutes.

Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs, principe de la « mort subite »).

8/ Table de marque

La table de marque devra être obligatoirement fournie par le club recevant.

En cas d'absence, le délégué prendra la décision de ne pas débuter la rencontre, la Commission compétente statuant par la suite sur l'issue de la rencontre en donnant match perdu au club recevant.

9/ Réserves et réclamations

Les réserves, réclamations et évocations doivent être formulées dans les conditions prescrites aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 8 : LES OFFICIELS

1/ Arbitres

Les arbitres (N°1 et N°2) sont désignés par la Commission Régionale de l'Arbitrage ou, par délégation, par les Commissions Départementales.

En cas d'absence de l'arbitre désigné, s'appliquent les dispositions de l'article 19.B des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

PAGE 4/4

2/ Délégués

Un délégué sera automatiquement désigné par la LFNA pour toutes les rencontres de cette épreuve. Les prérogatives et missions des délégués sont les mêmes que celles prévues dans les Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Article 9 : FORFAITS

Un club déclarant forfait pour une rencontre de la C.N.A.F. doit en aviser la Commission organisatrice par tout moyen et le confirmer par écrit, sans préjuger des différentes pénalités fixées par le présent règlement.

Les dispositions de l'article 19.B des RG de la LFNA s'appliquent en cas d'absence d'une des équipes à l'heure du coup d'envoi.

Article 10 : DISCIPLINE

Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de Futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

La Commission organisatrice se réservera le droit d'exclure une équipe pour l'édition suivante en cas d'incivilités ou de comportements contraires à l'éthique et au fair-play, constatés durant l'épreuve.

Article 11 : LITIGES - APPELS

Les litiges survenant à l'occasion des rencontres de la C.N.A.F. sont instruits par les Commissions compétentes de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine à savoir la Commission des Litiges et d'Arbitrage (pour les réserves techniques).

Les appels des décisions de 1^{ère} instance pourront être interjetés auprès de la Commission Régionale d'Appels qui statuera en dernier ressort dans les conditions des articles 188 à 190 des RG de la FFF et 30 des RG de la LFNA.

Article 12 : REGLEMENT FINANCIER

1/ Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence. Ils seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.

2/ Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.